

ECOLE ELÉMENTAIRE PUBLIQUE  
26, rue de la Mairie  
25660 SAÔNE

le 03/11/2014

Destinataire :

**Compte-rendu du conseil d'école du 16 octobre 2014**  
*Salle de réunion – Groupe scolaire - 18H30*

**Présents :** Yoran Delarue, *maire de Saône*, Cyril Maréchal, *conseiller municipal*  
N. Amiot, I. Crance, K De Conto, M. Juij, G. Lab, D. Prost,  
M. Guyon, C. Nevers, J.B. Normand, F. Thibault, D. Winkelmüller, *enseignants*  
M. Prieur-Léger, *psychologue scolaire*  
V. Boitet, M. Chabod, C. Diziain, P. Dupont, M. Gerbant, L. Gimenez, A. Maréchal,  
D. Myotte-Duquet, S. Janin, *parents d'élèves élus*

**Excusés :** L. Martin, *IEN*, V. Courcier, *adjointe au maire*  
A. Vitali, C. Bourgeois, *enseignantes*, C. Vieille, *AVS*

**Secrétaire :** Jean-Baptiste Normand

## 1. Élections du vendredi 10 octobre 2014

128 votants pour 373 inscrits, soit une participation de **34,3 %** ( **35,5 %** en 2013). Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

**Ont été élus :**

### Titulaires

BOITET Véronique  
CHABOD Marie  
DIZIAIN Cédric  
DUPONT Patrice  
FIGUEIRA Sandrine  
GERBANT Mélanie  
GIMENEZ Laëtitia  
MARECHAL Audrey  
MYOTTE-DUQUET Delphine  
ROUSSEZ-BEREST Nalda

### Suppléants

ADAM Nadine  
ENSMINGER Peggy  
GOUAS Sandra  
JANIN Stéphanie  
LUYDLIN Virginie  
LORNET Delphine  
ROBERT Richard  
SIEGFRIED Suzanne  
TISSERAND Gilles  
TISSOT Valérie

Le directeur remercie les parents qui ont préparé la mise sous enveloppes et assuré le scrutin du 10 octobre.

## 2. Fonctionnement du Conseil d'Ecole

- Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.
- **Membres de droit ayant droit de vote :** le directeur (président), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.
- Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.
- L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion. Le rôle du conseil d'école est défini dans le règlement départemental des écoles maternelles et primaires publiques.

- Un compte-rendu est adressé à tous les membres du conseil d'école (parents titulaires et suppléants). Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école. Les familles seront informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, si elles en font la demande, en recevoir une copie. Il en sera de même pour la diffusion du règlement intérieur.

### 3. Rentrée 2014 et prévisions 2015

#### ➤ **Mouvement du personnel à la rentrée 2013**

- Katherine De Conto, professeur des écoles, a été nommée à titre définitif.
- Nathalie AMIOT, professeur des écoles, a été nommée à titre provisoire pour l'année scolaire.
- Aurore VITALI, professeur des écoles stagiaire, a été nommée sur le complément de temps partiel (50 %) de Mme AMIOT
- Caroline GUYOT-HARTZ complète le temps partiel (allègement de service) de Mme DE CONTO le vendredi et 3 mercredis sur 4. Elle remplace Chantal Morel, nommée sur ce poste, actuellement en congé maladie.
- Christina Vieille apporte une aide à la vie collective en CLIS (contrat AVS de 18 heures par semaine).
- Christelle Danguy apporte une aide à la vie scolaire (AVS) à un élève de CM1, 9 heures par semaine.

#### ➤ **Effectifs :**

A ce jour, **238 élèves pour 10 classes** sont inscrits à l'école de Saône, dont **227** en élémentaire et **11** en CLIS. La moyenne s'élève à 25,2 élèves par classe en élémentaire.

CP de Mme Crance (27 élèves)	CE2/CM1 de Mme Prost (25 élèves)
CP/CE1 de M. Nevers (23 élèves)	CM1 de M. Winkelmueller (29 élèves)
CE1 de Mme Juif (26 élèves)	CM2 de Mme Lab (24 élèves)
CE1/CE2 de Mmes Amiot et Vitali (23 élèves)	CM2 de M. Thibault (23 élèves)
CE2 de Mme De Conto (27 élèves)	CLIS de M. Normand (11 élèves)

#### ➤ **Prévisions des effectifs**

Les prévisions pour la rentrée 2015/2016 qui seront communiquées à la Direction Académique début novembre, feront état de 228 élèves attendus en élémentaire en septembre 2015 : effectif stable puisqu'on attend 47 élèves en CP pour un départ de 46 élèves de CM2.

#### ➤ **Présentation du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône**

Les bureaux du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône, sont situés dans l'école. Madame Prieur-Léger rappelle son rôle auprès des élèves, de leurs parents et des enseignants. Madame Bourgeois, enseignante spécialisée intervient dans différentes écoles du secteur en apportant une aide pédagogique aux élèves en difficulté scolaire par groupes et en collaboration avec les enseignants.

### 4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école complète sans les contredire les articles du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce règlement intérieur a fait l'objet d'une lecture par les enseignants en début d'année scolaire. Deux articles sont modifiés :

#### **Le point 1 de l'article 1**

*Organisation de la semaine scolaire : 24 heures de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 08H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (décret N°2013-177 du 24/01/2013) ont lieu de 11H30 à 12H00. Les 36 heures annuelles sont réparties sur 18 semaines selon un calendrier établi en début d'année scolaire.*

#### **est remplacé par :**

*Organisation de la semaine scolaire : 24 heures de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 08H30 à 12H00 et de 13H45 à 15H30, le mercredi matin de 08H30 à 11H30. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (décret N°2013-177 du 24/01/2013) ont lieu de 15H30 à 16H30, soit le lundi, soit le jeudi.*

Ce règlement intérieur est approuvé par le conseil d'école. Il est affiché dans l'école et en ligne sur le site internet. Un exercice d'évacuation incendie sera effectué très prochainement avec les services techniques municipaux. Il fera l'objet d'un compte-rendu annexé au registre de sécurité.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été présenté et validé lors du second conseil d'école de l'année scolaire précédente. Il a été actualisé en septembre. Il est validé par le conseil d'école.

## 5. Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2014

La réforme des rythmes scolaires a été appliquée à la rentrée 2014. Un premier bilan a été établi par le comité de pilotage qui s'est réuni le mardi 14 octobre dernier. En ce qui concerne l'école élémentaire, et après 7 semaines de fonctionnement, 10 enseignants sur 11 émettent un avis très favorable pour les raisons suivantes :

- Les heures de classe sont réparties sur 9 demi-journées, la matinée est allongée et il y a une seule récréation par jour : soit 17 heures de classe le matin et 7 heures l'après-midi.
- Aucun absentéisme n'est constaté le mercredi matin.
- Les séquences d'enseignement sont plus régulières, et les élèves sont réceptifs sur les 5 journées consécutives sans rupture de rythme le mercredi.
- L'organisation de la sortie des classes à 15H30 s'est mise en place assez rapidement : la surveillance et la sécurité des élèves sont assurés.

D'autres questions sont évoquées :

- Lors du comité de pilotage, les parents ont souligné que ces nouveaux rythmes engendrent une fatigue supplémentaire, notamment pour les élèves qui restent au périscolaire au-delà de 16H30.
- La question des devoirs à la maison a été posée par des familles. Il est rappelé que depuis de nombreuses années, le périscolaire assure une aide aux devoirs les lundis et jeudis soir sur demande et en accord avec les familles. La question des devoirs donnés le mardi soir est posée.
- La municipalité proposera progressivement des ajustements pour les TAP, de 15H30 à 16H30 : des associations sportives prendront en charge des activités dès la période 2. Dès la période 3, les familles pourront émettre un choix d'activité au moment des inscriptions.
- La municipalité souligne que certaines activités devront être suivies de manière régulière sur une période de 7 semaines, d'autres resteront ouvertes pour les familles dont le planning est variable d'une semaine à l'autre.

## 6. Projets des classes

- classe de découverte (3 jours) à Paris, pour les élèves des 2 classes de CM2, du 11 au 13 mai 2015. Ce projet a reçu l'accord des familles.
- classe de neige (3 jours) à Rochejean pour les classes de CE1 (Mme Juif) et CE2/CM1 (Mme Prost), du 27 au 29 janvier 2015. Ce projet a également été validé par les familles.
- classe de découverte (5 jours) pour la classe de CP (Mme Crance) et CP/CE1 de M. Nevers : ce projet a été abandonné, 10 familles ont en effet donné un avis défavorable.
- classe de neige (5 jours) à Mouthe pour la classe de CM1 de M. Winkelmuller : ce projet est à l'étude.
- une sortie JMF en novembre 2014 pour les classes de CP (Mme Crance), CE1(Mme Juif) et CE1/CE2 (Mmes Amiot et Vitali)
- Inscription de la classe CLIS (M. Normand) à trois rencontres sportives dans le cadre de l'USEP, la première a déjà eu lieu mardi 14 octobre à Valdahon.
- autres sorties éducatives à la journée en fonction de projets spécifiques dans les classes.

Ces projets feront l'objet d'une demande de subvention à la municipalité de Saône.

## 7. Informations diverses

### ➤ Enseignement des langues vivantes

Pour l'année scolaire 2014/2015, deux groupes pour l'enseignement de l'allemand ont été constitués, 2 fois 45 minutes par semaine, le lundi et le mardi :

- de 10H30 à 11H15 : élèves de CM1 et CM2 (14 élèves) – Enseignant : Mélanie Sire
- de 11H15 à 12H00 : élèves de CE1 et CE2 (17 élèves) – Enseignant : Dominique Winkelmuller

### ➤ Enseignement de la natation (piscine de Valdahon)

Pour cette année scolaire, 4 classes ont été inscrites :

- classes de CE1 et CE1/CE2 : 10 séances de mars à juin 2015
- classes de CP et CP/CE1 : 10 séances de mars à juin 2015.

### ➤ Association scolaire : bilan financier 2013/2014

code	CHARGES	
6080	Achats pour cession	<b>793,60</b>
6180	Activités éducatives	<b>33 697,98</b>
6282	Assurances	<b>77,50</b>
6500	Autres charges courantes	<b>395,92</b>
6800	Achats de biens durables	<b>202,00</b>

<b>TOTAL charges</b>	<b>35 167,00</b>
----------------------	------------------

Bilan positif 2013/2014	<b>461,58</b>
solde au 01/09/2013	<b>4 532,37</b>
solde au 01/09/2014	<b>4 993,95</b>

code	PRODUITS	
7080	Ventes pour cession	<b>1 314,00</b>
7180	Produits activités éducatives	<b>18 434,50</b>
7410	Subventions collectivités (1)	<b>8 800,00</b>
7420	Subventions d'associations (2)	<b>5 320,00</b>
7560	Cotisations perçues	<b>1 760,00</b>
7600	Produits financiers	<b>0,08</b>

<b>Total produits</b>	<b>35 628,58</b>
-----------------------	------------------

(1) Subvention Marie	<b>8 800,00</b>
(2) Subvention Amicale 2014	<b>2 400,00</b>
(2) Subvention Asparèle	<b>2 920,00</b>

### Produits sorties éducatives

Versement familles	<b>17 999,50</b>	59,46%
Subventions (Mairie + associations)	<b>12 270,03</b>	40,54%

<b>Total sorties 2013/2014</b>	<b>30 269,53</b>
--------------------------------	------------------

### Répartition des subventions

Asparèle	<b>2 420,00</b>	7,99%
Amicale	<b>2 400,00</b>	7,93%
Mairie	<b>7 450,03</b>	24,61%

### ➤ Emploi Vie Scolaire sous contrat CUI

Madame Séverine LAMBERT avait été recrutée en décembre 2014 comme EVS, sous contrat unique d'insertion : contrat d'un an, renouvelable une fois, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures. Elle a mis fin à son contrat le 5 septembre 2014. Le directeur a eu l'autorisation de procéder à son remplacement. Il est rappelé les deux missions qui peuvent être confiées à la personne qui sera recrutée : aide administrative à la direction et/ou aide pédagogique aux enseignants sous leur responsabilité lors d'activités particulières ou sorties scolaires.

### ➤ Projet numérique

Une ligne budgétaire a été votée en conseil municipal pour un équipement numérique des salles de classe : vidéoprojecteurs fixes dans chaque salle, ordinateurs portables et tableaux numériques mobiles. Une subvention a été demandée au titre de la réserve parlementaire. L'association scolaire contribuera également à cet investissement.

Sur le budget 2014, les vidéoprojecteurs et 5 TNI seront achetés et installés dans les classes.

Ce projet numérique s'ajoute à ceux initiés par la ville de Besançon dans 5 de ses écoles. Dans ce cadre, le service informatique mettra à disposition 9 ordinateurs portables sous XP pour que le projet soit opérationnel rapidement en attendant de nouvelles préconisations qui seront faites aux communes en 2015. En effet, des ordinateurs neufs sous Windows 7 ou 8 seraient pour l'instant incompatibles avec le réseau ordiclasse qui fonctionne sous XP. L'investissement pour des ordinateurs portables est donc reporté en 2015 pour ces raisons techniques.

Un nouveau photocopieur a été installé avec une possibilité de le mettre en réseau et ainsi l'utiliser comme imprimante.

➤ **Mobilier**

Le directeur rappelle que le mobilier d'une salle de classe n'a pas été renouvelé. De plus, les effectifs scolaires ont augmenté significativement ces deux dernières années. Il est donc demandé de programmer un investissement en tables et chaises en 2015. Monsieur le Maire demande que les besoins soient précisés pour un investissement possible sur le budget 2014.

➤ **Sécurité à la sortie des classes**

Les parents sont satisfaits de la présence d'un second agent communal qui sécurise le passage piétons Grande Rue, en face du bureau de tabac, aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Monsieur le Maire fait remarquer que, malgré sa présence à plusieurs reprises à la sortie des classes pour sensibiliser les automobilistes aux problèmes de circulation aux abords de l'école et notamment sur le parking de la pharmacie, certaines règles élémentaires ne sont pas toujours respectées : c'est pourquoi il a fait appel à la gendarmerie pour une action de prévention dans un premier temps.

➤ **Informations Asparèle**

- Cette année, l'opération Saôn' à pattes sera reconduite tous les mercredis matins à partir du 5 novembre. L'association cherche encore des volontaires pour accompagner les enfants. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de l'Asparèle.

- Un chèque de 714 € ( 3 € x 238) est remis à l'association scolaire pour une aide aux sorties éducatives.

- L'Asparèle dresse un bilan très satisfaisant de la fête des écoles du 29 juin. L'association souhaite poursuivre son action dans l'organisation de cette fête de fin d'année.

**La séance est levée à 20H30**

**Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 19 février 2015 à 18H30.**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Baptiste NORMAND

Le Directeur,  
Michel GUYON